

maires. L'assemblée était composée de 123 membres, l'élite du Clergé et des laïques de l'Eglise d'Angleterre. Sa Seigneurie s'inspira de réflexions, d'arguments et de motifs que l'on trouve dans tous les auteurs Catholiques, le tout appuyé sur des statistiques. Voici quelques-uns des traits de cette harangue : " La connaissance de l'exclusion de l'enseignement religieux fait que la religion elle-même est considérée comme quelque chose d'extra et de superflu."—" Les efforts faits pour donner l'éducation religieuse, indépendamment de l'école, n'ont point réussi."—" Bien peu de parents sont en état de donner à leurs enfants, avec quelque méthode, une instruction religieuse, et ceci dans les familles où le besoin s'en fait le plus sentir."—" L'éducation purement laïque est accompagnée d'un abaissement dans le ton et le caractère de la jeunesse." En parlant " de ce qui arriverait en Angleterre, si l'on cessait de donner aux écoles confessionnelles l'assistance qu'elles reçoivent," Sa Seigneurie décrit en même temps ce qui se passe à Manitoba : " plusieurs écoles seraient fermées, plusieurs autres ne pourraient donner qu'un degré inférieur d'instruction, et cependant, il resterait encore assez d'écoles pour que le système de sécularisation du Gouvernement qui pourrait s'appeler national, ne le serait que de nom et non pas en réalité."

Comme je l'ai dit plus haut, le Métropolitain de Rupert's Land, après avoir été pendant 19 ans président de la Section protestante du Bureau d'Education, est depuis président du Bureau des Auteurs des Ecoles Publiques (Advisory Board), et par conséquent, parfaitement en état d'apprécier la valeur des exercices religieux prescrits par chacun des deux Bureaux, et voici comment le Lord Bishop les énumère : " Il y a une courte prière qui se termine par l'Oraison Dominicale..... il y a la lecture d'un passage de la Bible, puis dans l'enseignement de la morale, il y a les Dix Commandements..... sans doute ces choses ne sont pas petites en elles-mêmes, mais elles sont doublement importantes, parce qu'elles assurent par elles-mêmes à l'instuteur, un degré de liberté dans l'enseignement."

Sa Seigneurie connaît la valeur de ce qu'Elle a choisi et prescrit pour l'enseignement des enfants protestants